9 Avril.

Par M. Ouimet:

1. Combien de temps avez-vous résidé à Manitoba?

Réponse. — Je réside dans Manitoba depuis le mois de novembre 1870.

2. Où était Ricl, quand vous êtes arrivé à Manitoba?

Réponse. — Je ne puis le dire positivement d'après ce que j'en connais personnellement, mais j'ai compris qu'il s'était enfui de Manitoba aux Etats-Unis.

3. Avez-vous jamais vu M. Riel; et si oui, quand et où l'avez-vous vu pour la première fois?

Réponse. — J'ai vu Louis Riel plusieurs fois; mon impression est que le premier endroit où je l'ai vu était le palais de l'évêque Taché, après son retour à Manitoba, sous prétexte qu'il y était venu pour mourir. Je ne puis dire la date précise.

4. Quand avez-vous vu M. Ricl au palais de l'archevêque Tuché? Réponse. — Je crois que c'était vers la fin du mois d'août 1871.

5. Avez-vous vu M. Riel bien des fois depuis que vous l'avez vu au palais de l'archevéque Taché?

Réponse. — Je l'ai vu très-souvent entre cette époque et celle de l'émission du mandat pour son arrestation, alors qu'il disparut.

Par M. Schultz:

6. Louis Riel a-t-il jamais visité le théâtre de ses exploits en 1869, durant le temps ci-dessus mentionné?

Réponse. — Je n'étais pas dans le pays en 1869. Je ne sais de quels exploits il s'agit, et je ne puis, conséquemment, répondre à cette question.

Par M. Quimet:

7. Est-ce que Louis Riel ne s'est pas montré en public sans empêchement?

Réponse. — M. Riel a été vu sur le côté est de la rivière Rouge, c'est-à-dire sur le côté français de la rivière Rouge. Je ne sais pas s'il est venu sur le côté anglais, ou côté ouest de la rivière.

8. Qelle est cette partie de Manitoba qu'on appelle le côts français de la rivière, et à

quelle distance cet endroit se trouve-t-il de Winnipeg, capitale de la province?

Réponse. — Ce qui est connu généralement comme étant la partie française de Winnipeg est la partie ouest de la rivière Rouge, depuis Saint-Boniface jusqu'à Pembina, et aussi le côté ouest de l'Assiniboine, en montant. La distance de Winnipeg à Saint-Boniface est d'environ 600 ou peut-être 800 verges, d'un côté à l'autre de la rivière.

Par M. Gunningham (Marquette):

Avez-vous jamais visité Riel chez lui? Qui vous a alors accompagné? Quel était l'objet de votre visite?

Réponse.—Je suis allé faire visite à Louis Riel dans sa propre maison. J'étais alors accompagné de l'honorable M. Ballantyne, et l'objet que j'avais en vue était d'essayer de le dissuader de se présenter comme candidat, vu que cela pouvait créer une commotion civile.

Avez-vous eu avec Riel une conversation au sujet de l'élection de Provencher chez lui? En êtes-vous venus tous deux à un arrangement touchant l'élection dans Provencher? Quelle est la cause de la querelle qui a eu lieu sur le Husting le jour de la nomination, et avez-vous provoqué Riel à se battre avec vous en cette occasion à 12 pas? Pourquoi avez-vous fait cela? Où était votre mandat d'arrestation alors?

M. Bowell s'oppose à cette question.

M. l'Orateur met de côté l'objection sur le principe que toute question sur le point que le membre pour Provencher n'était pas un criminel fugitif est dans l'ordre. Il décide aussi que toute question tendant à éprouver la crodibilité d'un témoin à la barre peut être posée avec raison.

Réponse.—Comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, j'ai vu Louis Riel, vers le temps de l'élection pour Provencher, dans sa propre maison. Il y avait un arrangement entre Louis Riel et moi qu'il a rompu. Il n'y a cu aucune querelle quelconque sur le husting le jour de Je ne l'ai pas provoqué à se battre avec moi en cette occasion, mais quand la nomination. je l'ai fait, c'était à cause de son impertinence. Il n'y avait point alors de mandat d'émis; il n'y en a eu d'émis, de fait, qu'en novembre dernier. S'il y en eût eu d'émis avant cette